

Chronique romande

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **4 (1958)**

Heft 7

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE ROMANDE

Où serez-vous, amis lecteurs lorsque vous lirez ces lignes ? Goûtant le frais sous de verts ombrages ou sous des parasols méditerranéens, je l'espère... Au moment où je rédige cette chronique s'achève, chez nous, le mois de juin le plus catastrophique de mémoire de météorologue. Le 27 juin au matin, après avoir considéré d'un œil incrédule les sept degrés qui ornaient mon thermomètre, j'ai rallumé la chaudière du chauffage central. Le bleu Léman vous donnait le frisson, et il pleuvait à douche que veux-tu : noyées les fraises, inondés les foins, éclatées avant d'être rouges, les cerises...

Un brusque coup de bise avait cependant débarrassé le ciel pour le soir du samedi 28. C'était la chance traditionnelle de la « Nana », la fête vénitienne d'Ouchy. Mais si le ciel était clair, la température évoquait plutôt l'arrière-automne. Manteaux de fourrure et pulls de ski étaient de sortie, et le bon peuple massé sur les quais frémissait en admirant les évolutions de Marina Doria, notre championne du monde de ski nautique. Il est vrai que sa maîtrise lui permit d'éviter un plongeon, mais rien qu'en y pensant... Brr !

Fribourg : une rétractation.

L'enquête que mène le juge fédéral Cavin n'est pas encore terminée, et l'on ne connaît pas encore toute la vérité officielle sur l'affaire Duruz. Mais un point important vient d'être marqué par ceux que feu le préfet d'Estavayer appelait « mes assassins » : M. Gérard Glasson, rédacteur de « La Gruyère », à Bulle, vient de publier une rétractation des accusations qu'il avait portées contre les juges cantonaux et les membres du Comité du parti conservateur, à la suite du suicide du préfet Duruz. Il faut croire que « La Gruyère », qui avait été la première dans la presse à « attacher le grelot », n'était pas très sûre de ses arrières.

Valais : un tunnel au Grand Saint-Bernard.

Le Grand Conseil valaisan vient de voter à l'unanimité un crédit de plus de trois millions suisses pour l'achat d'actions de la Société du tunnel sous le Grand Saint-Bernard. Cette Société italo-suisse, grâce à des capitaux fournis par les cantons du Valais et de Vaud, et par la ville de Lausanne, pourra faire commencer les travaux dès que les Chambres fédérales auront donné leur approbation, ce qui ne saurait tarder. Et l'on pense qu'à fin 1960, cet ouvrage d'art — tunnel exclusivement routier, rappelons-le — sera terminé. Soit à peu près en même temps que celui qui doit se faire sous le Mont Blanc, si ce dernier ne retombe pas en panne faute de crédits.

Cette décision, extrêmement satisfaisante sur le plan touristique, provoque cependant des craintes chez les spécialistes du trafic routier qui, avec un bon sens évident, font remarquer qu'il aurait fallu se préoccuper tout d'abord des voies d'accès au tunnel, et notamment de la grande route Lausanne-Martigny. Il existe pour ce secteur un projet d'avant-projet, mais tout ce que l'on en sait pour l'instant c'est qu'il ne sera en tout cas pas réalisé en 1964 pour l'Exposition nationale. Or, comme la construction du tunnel routier aura pour conséquence certaine l'augmentation de la circulation, on frémit à

l'idée de ce qui se passera dès 1960 entre Villeneuve et Pully où, déjà maintenant, des files ininterrompues roulent à 30 à l'heure tous les dimanches...

Une extraordinaire affaire criminelle.

Vous aurez lu sans doute, dans les quotidiens français, les reportages des envoyés spéciaux de Paris à Genève. Le crime de Plan-les-Ouates, devenu depuis « l'affaire Jaccoud », est un cas extraordinaire. Presque tous les indices concourent à accuser l'avocat qui, cependant, proteste de son innocence (du moins encore au moment où je rédige ces lignes). Mais certains de ces indices sont tellement « voyants » qu'ils en deviennent troublants. Le fait qu'un homme de 53 ans, très répandu dans les milieux judiciaires et d'affaires comme dans la bonne société, aille se faire teindre en blond à Amsterdam ou Stockholm les cheveux qu'il portait noirs est déjà peu banal.

D'une manière générale, on ne saurait reprocher aux juges d'instruction, en Suisse, de faire preuve de témérité. Si donc le magistrat genevois s'est jugé assez fort pour inculper de meurtre un avocat genevois très coté (il avait, entre autres, défendu les intérêts d'Ali Khan) et, à première vue, insoupçonnable, c'est qu'il avait de gros atouts dans son jeu. C'est en faisant ce raisonnement, bien plus qu'en se basant sur les curieux indices recueillis par la police, que l'opinion publique genevoise — et romande, car l'affaire est suivie partout avec autant de curiosité que de stupeur — a fini par conclure que, malgré ses dénégations, M^e Jaccoud était coupable.

Vous connaîtrez peut-être la clé de l'énigme lorsque paraîtront ces lignes. En attendant, les commentaires vont bon train dans toutes les couches de la population. Et il doit se trouver un peu partout un certain nombre de jeunes femmes mal à l'aise, en même temps que des messieurs haut placés. Parce que la « morale » — si l'on ose dire — de l'histoire montre que si l'on ne sait jamais où peut mener une liaison extra-conjugale, elle peut très bien finir par occuper des colonnes et des colonnes dans les journaux...

L'eau et le vin.

A quelques jours d'intervalle, la presse a été convoquée à deux réceptions amusantes : pour les 50 ans (aussi !) d'Henniez-Lithinée, après un repas lausannois point arrosé d'eau... seulement, elle a fait un pèlerinage aux sources et visité l'usine de ce genre la plus moderne de Suisse. Fait à noter : l'eau d'Henniez est exportée dans de nombreux pays et sur quatre continents, et le nom de ce minuscule village vaudois survole le monde grâce à la Swissair dont Henniez est l'eau minérale officielle.

A la Station fédérale de viticulture, on a soumis un jury de journalistes à un test : 24 vins rouges, dont une dizaine de provenance française, dûment « chemisés » (c'est-à-dire étiquette invisible) devaient être cotés et comparés. A la surprise générale les vins du pays sont sortis victorieux de ce handicap, seuls deux vins français figurant parmi les dix premiers. Or, il y avait dans l'assemblée de très fins connaisseurs — et, d'autre part, les rouges étrangers avaient été achetés... par un trio de journalistes.

Jean-Pierre NICOD.